

Égalité Fraternité



Décision: DAJ2023-174

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

Relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le Décret du 01 février 2023

Portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée

Relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale;

Vu la décision n° 2014-281 du 25 juin 2014

Portant réorganisation du Département Système d'information de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu la décision n°2018-92 du 15 mars 2018

Nommant Monsieur Sammy SAHNOUNE Directeur du Département Système d'information de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

Vu la décision 2021-180

Nommant Monsieur Abdelkader AMZERT Directeur adjoint du Directeur du Département du système d'information de l'Inserm

Vu la décision 2019-396

Nommant Monsieur Jérôme ROYER Responsable de la sécurité opérationnelle du système d'information de l'Inserm, au sein du Département Système d'information ;

DECIDE:

Article 1:

L'article 2 de la décision DAJ2019-396 est ainsi rédigé :

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Sammy SAHNOUNE, Directeur du Département Système d'information de l'Inserm, et de Monsieur Abdelkader AMZERT Directeur adjoint, délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm à Monsieur Jérôme ROYER, afin de signer tous actes ou documents afférents aux attributions de la mission sécurité opérationnelle du système d'information

au sein dudit département.

Article 2:

La présente décision prend effet à compter du 1 février 2023.

Didier SAMUEL

Président-directeur général de l'Inserm